

PROVINCE DE QUÉBEC
MRD DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN sd



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité,

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une session du conseil qui se tiendra à **19h30 le lundi 14 janvier 2019**, à la salle du conseil au 290 rue Principale, Saint-Romain, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure concernant :

Le lot 3 190 724, situé 492 Route 263, appartenant à Monsieur Gaby Baillargeon (9023-3347 Québec inc.).

Cette demande a pour but de :

Permettre la construction d'une maison neuve sur la fondation déjà existante qui est à environ 0,3 mètre de la ligne latérale. Le règlement de zonage 2012-257, article 7.4.3, stipule que la marge de recul latérale d'un bâtiment principal situé en zone villégiature peut être diminué mais ne jamais être moindre que 2 mètres.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toute personne intéressée qui désire s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Romain, ce 20^{ème} jour du mois de décembre 2018.

Nicole Chicoine

Directrice générale / secrétaire-trésorière adjointe